

Sculpture / atelier

[Sculpture & Art public] (Décret Paysage, 2013)

Cycle : **Bloc 2 Master Spécialisé** (Master 120 crédits)

Option : Sculpture

Quadrimestre : 1 et 2

Volume horaire : 480 h

Crédit : 30

Pondération : 16

Obligatoire : oui

Langue d'enseignement : français

Lieu : École Supérieure des Arts de la Ville de Liège - Académie Royale des Beaux-Arts de Liège (ÉSAVL-ARBAL), rue des Anglais 21, Liège 4000

Enseignant : Dario Caterina, dario.caterina@esavl.be

COMPÉTENCES VISÉES

- professionnalisation de la capacité de l'étudiant à répondre à des demandes du domaine public et privé (plus spécifiquement à l'art environnemental et l'intégration de celui-ci dans l'espace public et privé) ;
- autonomie de l'étudiant ;
- réalisation d'une recherche personnelle, singulière, pertinente autour de la sculpture et de l'art environnementale dans l'espace public ;
- qualité et cohérence des travaux réalisés, concept et réalisation, créativité ;

- réalisation de cinq projets [idéalement trois en Bloc 1 et deux en Bloc 2 d'intégration dans l'espace public d'œuvres sculpturales en vue de dialoguer avec le public. Inscription de son travail dans les réalités et exigences du monde culturel ;
- analyse socio-environnementale des lieux choisis/histoire/sociologie culturelle de l'environnement et de la sculpture in situ/philosophie/sémiologie de l'art urbain. Analyse esthétique et faisabilité technique du projet. Réalisation et installation d'une œuvre in situ en fin d'année. Voir Fiche ECTS *Travail de Fin d'Études* [T.F.E.].

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

- Réalisation de deux maquettes de projets d'intégration monumentale dans les espaces publics comme matière première et point de départ à la réalisation d'une œuvre in situ qui trouvera son aboutissement au terme des deux Blocs du Masters en 120 crédits.

TFE

- Travail de fin d'études : une œuvre libre. « Un atelier d'artiste » confié à un conférencier artiste professionnel sera organisé. Leur réflexion sur l'intégration monumentale dans les espaces publics (réflexion poétique ou socio-environnementale) sera le point de départ à la réalisation d'une œuvre in situ.

- 1) Notes d'intentions / concepts / qui donne lieu à des crédits.
- 2) Dessins des lieux choisis & dessin / qui donne lieu à des crédits.
- 3) Fiche technique.
- 4) Réalisation de photos documentaires des lieux d'intégration des sculptures & Reportage vidéo (si nécessaire) qui donne lieu à des crédits.
- 5) Photo montage.
- 6) Réalisation in situ d'un des projets réalisés sur les 2 années d'études en 120 crédits « Sculpture & Art public ».

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

- développer chez l'étudiant la recherche documentaire, préalable à toute réalisation ;

- susciter le développement personnel du sens qu'il donne à ses activités artistiques par la critique des travaux proposés et l'échange des idées avec le professeur ;
- impliquer le Conseil d'Options et les professeurs dans la formation générale culturelle de l'étudiant ;
- inciter l'étudiant à proposer des projets qui démontreront une capacité à formuler ses concepts ainsi qu'à démontrer la faisabilité technique de ses propositions pour examen par des spécialistes du domaine public et privé ;
- ces objectifs seront atteints par la mise au point d'une équipe pédagogique de spécialistes de la sculpture actuelle ;
- organiser des activités de visites d'expositions ainsi que la lecture d'ouvrages spécialisés. En effet, la création, l'observation, la recherche documentaire sont au service de leurs créations ;
- un accompagnement personnalisé avec l'étudiant sous forme de dialogues, questionnements, accompagnés d'un discours critique constructif permettant la relecture et l'analyse de son travail, visites d'expositions, voyages, échanges, et rencontres avec des artistes et personnalités du milieu artistique ;
- exercices de présentation et d'installation in situ sous forme de maquettes et de conceptualisation du TFE. Appropriation des lieux avec le soutien du cours de dessin/ soutien à l'Option. Ouverture aux nouvelles possibilités techniques et scientifiques de recherches en art selon l'orientation et la spécificité de la démarche de l'étudiant.

- motivations de l'étudiant ;
- pertinence des notes d'intentions ;
- adéquation des notes techniques ;
- philosophie des projets ;
- professionnalisation du travail.
- faisabilité des projets ;

PRÉ-REQUIS

Réussite de l'Unité d'Enseignement (UE) : *Sculpture / atelier*
Bloc 1 Master Spécialisé.

CO-REQUIS

Aucun.

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION/ PONDÉRATION

Modalités d'évaluation

- Évaluation formative continue : le processus de création sculpturale est lié à une autocritique constante.
- Dans ce sens, l'intervention régulière du professeur se fonde sur une évaluation formative continue. Évaluation notée : exposition des travaux à la fin de chaque semestre.
- Évaluation-bilan (une par semestre).
- Évaluation de fin d'année : jury externe.

Critères d'évaluation

- pertinence ;
- singularité ;
- originalité ;
- qualité du travail artistique entrepris ;
- qualités techniques ;